



21^{ème} Rallye de la Lys VHC- Ville de Saint-Venant

Règlement Particulier Sportif VHC

18, 19 et 20 Avril 2025

www.rallyedelalys.com



Règlement 21^{ème} Rallye de la Lys VHC - Ville de Saint-Venant
Coupe de France des Rallyes

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF VHC

La Fédération Française de Sport Automobile (F.F.S.A) a établi un règlement standard applicable dans tous les rallyes français. Le 21^{ème} Rallye de la Lys VHC-Ville de Saint-Venant est organisé suivant ces dispositions. Le présent règlement particulier précise et complète le règlement standard F.F.S.A des rallyes français. Les règles spécifiques des rallyes VHC et le règlement de la Coupe de France VHC 2025.

Recommandations à Mesdames et Messieurs les Concurrents

Grâce à la compréhension de Mesdames et Messieurs les Maires des communes traversées par le Rallye de la Lys et de la ville de Saint-Venant, nous avons créé cette 20^{ème} édition.

Le comité d'organisation s'est, une nouvelle fois, mobilisé afin de vous proposer une épreuve comportant des nombreux changements. Ceux-ci sont possibles grâce aux nombreux engagements que nous prenons et aux excellentes relations que nous entretenons avec nos intermédiaires.

Parce que votre attitude responsable et votre sportivité que vous allez adopter durant la durée des reconnaissances et le week-end de compétition, que la pérennité de notre rallye pourra être assurée.

Le comité d'organisation vous demande donc de respecter très scrupuleusement les règles de la circulation et du code de la route, et de traverser les secteurs habités à une vitesse adaptée. Les reconnaissances sont limitées en nombre de journées de reconnaissances et en nombre de passages.

Merci donc de respecter les jours de reconnaissance autorisés ainsi que les horaires prévus. En dehors de celles-ci, toute reconnaissance est interdite. Des contrôles seront effectués conjointement par la Gendarmerie et par nos soins. Aucune tolérance, aucune indulgence ne sera accordée aux contrevenants. Nous comptons sur votre compréhension, de l'élégance de votre attitude et de votre comportement dépend l'avenir de notre épreuve et des rallyes en général.

Laurent FOURNEZ

Président du Lys Auto Racing.

PROGRAMME - HORAIRES

Le Rallye National VHC est organisé en doublure du 41^{ème} Rallye National de la Lys – Ville de Saint-Venant, il est ouvert à toutes les voitures VHC. Les articles et parties d'articles non repris dans ce règlement sont identiques au Rallye National Moderne, qui fera foi en cas de contestation.

Les concurrents du rallye V.H.C partiront devant le 41^{ème} Rallye National de la Lys – Ville de Saint-Venant moderne et ce pour l'ensemble du rallye.

Parution du règlement :	Vendredi 14 Février 2025
Ouverture des engagements :	Vendredi 14 Février 2025
Clôture des engagements :	Lundi 7 avril 2025
Distribution des Roadbook :	Salle des Fêtes 132 Rue de Calonne 62350 Saint-Floris
Date et horaires	Vendredi 11 avril de 16H30 à 20H00 Samedi 12 avril de 8H00 à 18H00 Dimanche 13 avril de 8H30 à 12H00 Sur RDV avec le secrétariat Jeudi 17 avril et vendredi 18 avril
Reconnaisances :	12, 13, 17 et 18 avril 2025 de 9H00 à 12H30 et 13H30 à 19H00

VENDREDI 19 AVRIL 2024

Vérifications administratives	Vendredi 18 avril de 16H30 à 21H15 Garage Renault COCHART 62120 Aire Sur La Lys
Vérifications techniques	Vendredi 18 avril de 16H45 à 21H30 Garage Renault COCHART 62120 Aire Sur La Lys

Mise en parc fermé de départ : obligatoire à l'issue des vérifications techniques

1ère Réunion des Commissaires Sportifs	Vendredi 18 Avril à 21H30 au PC Course (Mairie de St Venant)
Publication des équipages admis au départ :	22H45 - Internet via DR code LSAHF
Ordres et heure de départ 1ère étape :	23H30 - Internet via DR code LSAHF

SAMEDI 20 AVRIL 2024

Départ du rallye - 1ère VHC	09H00 pour le 1er concurrent VHC- Parc fermé situé Grand-Place - Saint-Venant
Arrivée étape 1 - 1ère VHC	18H18 pour le 1er concurrent VHC- Parc fermé situé Grand Place - Saint-Venant
Publication des résultats partiels de la 1ère étape	22H00 Tableau Officiel situé Hall de la Salle des Fêtes - Saint-Venant
Heures et ordres de départ étape 2	22H45 Tableau Officiel situé Hall de la Salle des Fêtes - Saint-Venant

Règlement 21^{ème} Rallye de la Lys VHC - Ville de Saint-Venant
Coupe de France des Rallyes

DIMANCHE 21 AVRIL 2024

Départ étape 2 - 1ère VHC :	08H15 pour le 1er concurrent VHC- Parc fermé situé Grand-Place - Saint-Venant
Arrivée du rallye :	16H13 pour le 1er concurrent VHC- Parc fermé situé Grand-Place - Saint-Venant
Publication des résultats définitifs :	Au plus tard 30mn après le pointage du dernier concurrent au dernier CH, Tableau d'affichage (QR code ligue)
Vérification finale :	Service Technique de la Ville de Saint-Venant
Remise des prix :	Podium Final d'arrivée. Place de Saint-Venant

ARTICLE 1P. ORGANISATION

Le Lys Auto Racing et l'ASA du Détroit organise les 18, 19 et 20 avril 2025, un rallye automobile National VHC à participation étrangère autorisée (PEA) intitulé :

21^{ème} Rallye de la Lys VHC – Ville de Saint-Venant

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile des Hauts de France sous le N° le et à la Fédération Française des Sports Automobile sous le permis d'organisation N° Le .

L'organisateur technique du rallye est le Lys Auto Racing et l'organisateur administratif est l'ASA du Détroit.

Secrétariat et permanence du Rallye :

Adresse	LYS AUTO RACING -Serge LANDRE 13 Rue Paul Lafargue 62330 Isbergues
Tel	0601227392
Email	serge.landre-houssoy@orange.fr
Site Internet	www.rallyedelalys.com https://www.facebook.com/groups/rallyedelalys/ http://sportautonord.com
Ligue des Hauts de France	http://www.ffsa.org
FFSA	

Organisateur Technique :

LYS AUTO RACING
54 bis Rue Basse
62330 Isbergues

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'évènement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA.

Règlement 21^{ème} Rallye de la Lys VHC -Ville de Saint-Venant
Coupe de France des Rallyes

ARTICLE 1.1 P. OFFICIELS :

La liste des officiels est identique au rallye national.

Le Directeur de course délégué au VHC est **Gilles DANIEL 2462**

Le Responsable Technique délégué et responsable au VHC est **Marc RICHE 2261**

Collège des commissaires sportif.

Président : **Annick NARGUET 1585**

Membres : **Jean MISSWALD 2213** et **Hubert GUYOT - 137484**

ARTICLE 1.2P. ELIGIBILITE :

Le 21^{ème} Rallye de la LYS VHC –Ville de Saint-Venant est inscrit au calendrier National. Il compte pour :

- La coupe de France des Rallyes 2025 coefficient 2,
- Les championnats de la "Ligue du Sport Automobile des Hauts de France"
- Le challenge des Rallyes de l'ASA du Détroit.

ARTICLE 1.3P. VERIFICATIONS :

Tout équipages régulièrement engagés recevra une convocation personnelle et sera invité à se présenter aux vérifications qui auront lieu le Vendredi 18 avril 2025 à l'horaire qui lui sera indiqué lors de la prise du Roadbook.

- Seuls les véhicules de course seront admis à pénétrer dans l'enceinte des vérifications
- La liste des horaires de convocation sera publiée sur le site de rallyedelalys.com et sur le groupe Facebook/Rallye de la lys
- Vérifications administratives : de 16h30 à 21h15 : Garage Renault COCHART-Aire Sur la Lys
- Vérifications techniques : de 16H45 à 21H30 : Garage Renault COCHART-Aire Sur la Lys
- Vérifications finales auront lieu au Services Techniques, Route de St Floris Saint-Venant

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET EQUIPEMENTS

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 21^{ème} RALLYE DE LA LYS VHC – VILLE DE SAINT-VENANT doit adresser au secrétariat, avant le Lundi 7 Avril 2025 minuit (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement jointe en annexe, dûment complétée.

3.1.10P. Le nombre maximum des partants ne sera pas supérieur à **210** voitures. Soit 190 modernes et 20 VHC. Si le nombre de VHC est inférieur à 20 partants la liste des engagés au rallye moderne sera complétée par les équipages de la liste d'attente dans l'ordre de celle-ci afin d'avoir 200 équipages au total.

3.1.11.1P : Les droits d'engagements sont fixés à :

- 530€ avec la publicité facultative des organisateurs + 6 euros (Challenge Commissaires de la LSAHF) + 10€ pour la géolocalisation. **Soit un total de 546€**
- 1060€ sans la publicité facultative des organisateurs + 6 euros (Challenge commissaires de la LSAHF) + 10€ pour la géolocalisation. **Soit un total de 1076€**
- **La somme de 6 € est exclusivement affectée aux challenges récompensant les commissaires de la ligue du sport automobile des Hauts de FRANCE.**

3.1.13P. Afin d'éviter tous litiges entre le Lys Auto Racing et les concurrents désireux participer au rallye, merci de prendre note des éléments suivants :

- 1- Des places seront réservées aux membres du Lys Auto Racing désirant participer au rallye à conditions d'être jour de leurs cotisations et ayant été déjà adhérent en 2023.
- 2- Des places seront réservées aux partenaires désirant participer au rallye
- 3- Pour les autres concurrents, seul les engagements envoyés complets (tous les documents demandés dans le paragraphe 351P et accompagnés du chèque de règlement seront pris en compte.
- 4- En cas d'arrivée en surnombre d'engagés le même jour, ce qui obligerait la mise en place d'une liste d'attente, les engagements reçus seront regroupés par date d'arrivée, mis sous enveloppe, puis un tirage au sort sera effectués par date d'arrivée afin de ne favoriser personnes.

3.3.1P : Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1.P : VOITURES ADMISES : Conforme aux règles spécifiques VHC et au règlement de la coupe de France des rallyes VHC 2025

4.3.P : ASSISTANCE : Conforme au règlement standard FFSA

Il y aura un parc d'assistance par section dont l'emplacement sera défini par le road-book. Pour l'ensemble du rallye, celui-ci se trouvera à St Venant. **Aucun plateau ne sera autorisé dans le parc d'assistance** (sous peine d'amende de 150€ lors d'un retrait). Un parc à plateaux est disponible au Parc d'Activité du FAUQUETHUN à SAINT VENANT (près des Ambulances Lourme-Jussieu Secours).

Pour des raisons de sécurité, les emplacements d'assistance seront délimités. **Merci de remplir impérativement le formulaire de renseignements** (en cas d'assistance à plusieurs ou avec un camion pour plusieurs voitures). **Un seul véhicule par équipage sera autorisé à entrer dans le parc**, un autocollant devra impérativement être mis sur le pare-brise.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

Conforme au règlement standard des rallyes VHC et de la Coupe de France VHC 2025

5.2P : La publicité obligatoire et facultative sera portée à la connaissance des concurrents par un additif de l'organisation qui sera remis lors de la prose du roadbook.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION :

Le 21^{ème} Rallye de la Lys-Ville de Saint-Venant représente un parcours total de 402.9 kms.

Il est divisé en 2 étapes et 4 sections.

Il comporte 10 épreuves spéciales pour une longueur totale de 129.8 kms.

Les épreuves spéciales sont :

1^{ère} étape : Samedi 19 avril 2025

ES 1-4	ES HAUTE LYS	12.900 Kms	X 2	25,800 Kms
ES 2-5	ES LA CARRIERE	12,200 Kms	X 2	24,400 Kms
ES 3-6	ES LA BIETTE	13.500 Kms	X 2	27,000 Kms

2^{ème} étape : Dimanche 20 Avril 2025

ES 7-9	ES HUIT-RUES	6,400Kms	X 2	12,800 Kms
ES 8-10	ES MIDDELWELD	19,900 Kms	X 2	39,800 Kms

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire"

6.2P. RECONNAISSANCES : Conforme au règlement standard FFSA

6.2.1P : Le nombre maximum de passage autorisé par E.S. sera de 3.

6.2.5P : Durée : Les reconnaissances auront lieu les samedi 13 Avril, Dimanche 14 Avril, Jeudi 18 Avril, Vendredi 19 Avril aux horaires figurants dans le tableau ci-dessous.

	SAMEDI-DIMANCHE-JEUDI-VENDREDI	
ES LA BIETTE	9H00-12H30	13H30-19H00
ES LA CARRIERE	9H00-12H30	13H30-19H00
ES HAUTES LYS	9H00-12H30	13H30-19H00
ES HUIT RUES	9H00-12H30	13H30-19H00
ES MIDDLE VELD	9H00-12H30	13H30-19H00

6.3P : Identification des Véhicules pour les reconnaissances : Le port des autocollants "Rallye de la Lys Reconnaissance" ainsi que le N° de course est obligatoire. Les concurrents devront fournir à l'organisateur l'identification de leur véhicule de reconnaissance (modèle, couleur et immatriculation) pour obtenir le carnet d'itinéraire. En cas de changement de véhicule pendant les reconnaissances, le concurrent devra au préalable en informer l'organisateur.

Un carnet de contrôle de reconnaissances sera remis à chaque équipage avec le carnet d'itinéraire. Ce carnet devra être remis impérativement lors des vérifications administratives. **Il y aura un contrôle du nombre de passage sur les E.S. qui sera limité à 3 passages maximum. Il est OBLIGATOIRE de s'arrêter aux départs et aux arrivées des ES lors des reconnaissances, ainsi qu'aux contrôles intermédiaires, lorsque des contrôleurs sont en place. En cas d'absence de contrôleur, vous devrez indiquer au stylo bille, votre heure d'entrée et de sortie de la spéciale. Il est interdit de parcourir l'épreuve en sens inverse, de boucler ou de fractionner et d'entrer sur les ES par un point intermédiaire.**

L'accès à une épreuve spéciale devra obligatoirement se faire par son départ. Le nombre de personnes par véhicule ne peut pas être supérieur à 2.

ARTICLE 7 – DEROULEMENT DU RALLYE

7.3.5.P : Conforme au règlement Standard des rallyes FFSA

7.3.17. Nouveau Départ après abandon : Conforme au règlement Standard des rallyes FFSA

7.5.17.4P : ABANDON : Il est OBLIGATOIRE pour un concurrent abandonnant en ES ou sur les secteurs de liaison d'avertir le P.C le plus rapidement possible le

03.21.81.47.19

Numéro d'urgence à n'utiliser que pendant la durée de la course pour signaler les abandons ou signaler un accident.

7.5.18P : SECURITE DES CONCURRENTS : Les traceurs sont pourvus d'un bouton "panic". Celui-ci ne peut être utilisé que pour une demande d'aide médicale grave, à l'exclusion de toute autre demande. En actionnant ce bouton, le concurrent doit avoir conscience que l'ES sera arrêtée et que les secours seront envoyés immédiatement.

Si ce point n'est pas respecté, le concurrent encoure une demande de sanction disciplinaire auprès de la FFSA. Chèque de caution à l'ordre du Lys Auto racing.

7.5.19 : CHICANE : Tout concurrent qui court circuitera une chicane, pour quelque motif qu'il soit, se verra infligé une pénalité de 10 secondes par infraction.

Règlement 21^{ème} Rallye de la Lys VHC -Ville de Saint-Venant
Coupe de France des Rallyes

7.5.20 : SEANCE D'ESSAI : Une séance de roulage libre, sur route fermée sécurisée, sera organisée le vendredi 18 avril, de 9h00 à 13H30 (uniquement dans le cadre de la matinée VIP) et de 13H30 à 18h00 uniquement pour les équipages engagés sur le rallye. Pour y participer, les concurrents inscrits au Rallye de la Lys-Ville de Saint-Venant devront cocher la case correspondante du bulletin d'engagement et en avoir effectué le règlement auprès de l'organisateur :

Frais de participation 50 € par équipage et par voiture.

Le parcours de 3.8 kms est le reflet parfait des spéciales du week-end.

L'équipage devra être obligatoirement en tenue de course. La voiture devra arborer les autocollants distinctifs de la séance d'essai. Leurs emplacements seront indiqués lors de la prise des roadbook ainsi que le lieu de déchargement des voitures de course.

Au départ de la séance d'essai, un commissaire technique vérifiera à minima, la conformité des équipements de sécurité des voitures et des équipages.

L'organisateur se réserve le droit d'annuler cette séance si le nombre de participants est inférieur à 20.

ARTICLE 8P. RECLAMATION – APPEL

Conforme au règlement Standard des rallyes FFSA

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement de la coupe de France des rallyes VHC FFSA 2025.

A l'issue de chaque rallye il sera établi :

- **Un classement général toutes périodes confondues (hors Classic)**
- Un classement général pour les **périodes E à I**
- Un classement général pour les **périodes J**
- Un classement général pour le Groupe Rallye Classic de Compétition (1977 – 1981)

Les voitures du groupe Classic de compétition ne devront jamais figurer ni dans le classement général E à I et J confondues, ni dans le classement E à I, ni dans le classement J.

Le vainqueur d'un rallye VHC, ne peut être qu'un concurrent titulaire d'un Passeport Technique Historique ou d'un PTH/N (hors Classic).

ARTICLE 10P. PRIX

La remise des prix se fera sur le podium d'arrivée du rallye situé à Saint-Venant.

Il n'y aura pas de prix en espèces.

